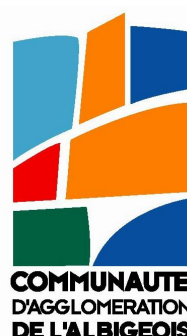


Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2009



SOMMAIRE

PREAMBULE

SOMMAIRE.....	2
Le service d'assainissement de la C2A.....	5
Ses vocations	5
Son patrimoine transféré.....	5
Ses objectifs	5
Le service d'assainissement collectif	6
Caractéristiques générales du service	6
Mode de gestion du service.....	6
Le règlement du service assainissement collectif.....	7
La commission assainissement	7
L'effectif du service assainissement collectif.....	7
Le service public d'assainissement non collectif Le SPANC.....	8
Caractéristiques générales du SPANC	8
Mode de gestion du service.....	8
Le règlement du service assainissement non collectif	8
L'effectif du service assainissement non collectif	8
Zonages d'assainissement.....	10
Zonages d'assainissement communaux.....	10
Carte d'agglomération.....	10
Population desservie et branchements.....	12
La population actuelle.....	12
La population future	12
Les branchements.....	13
Volumes traités	13
Le Réseau Structurant.....	16
Les systèmes de traitement	18
Evaluation des charges brutes	19
Production et valorisation des boues	20
Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	21
Analyses	21
Résultats d'analyses.....	21
Résumé des analyses effectuées en 2009.....	21
SPANC : contrôle des installations d'assainissement individuel.....	23
Bilan technique	23
Contrôle du neuf.....	23
Contrôle diagnostic	24
Coûts du Service Assainissement Collectif	27
Le prix du service collecte.....	27
Le prix du service traitement	27
Les taxes.....	27
Les prix de la collecte sur le territoire de l'agglomération	28
Montants Assainissement facturés en 2009 pour un volume de 120 m³	29
Éléments financiers du service en 2009.....	30
Etat de la dette.....	30
Etat de l'actif immobilisé	31
Travaux 2009 – Projets 2010.....	32

2004-2009 : 6 ans de compétence assainissement

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002.

Initialement, ses statuts mentionnaient la compétence assainissement au titre des compétences facultatives, afin, conformément à un choix politique, d'en scinder l'exercice pour intercommunaliser le transport et le traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif, et de laisser aux communes l'exercice de la compétence en matière de collecte et de systèmes d'assainissement autonome.

Ce choix a nécessité le lancement d'une étude pour permettre, d'une part, de déterminer le contenu des réseaux de transports en définissant les réseaux structurants du territoire et, d'autre part, de rassembler et d'analyser les éléments financiers nécessaires au calcul d'une redevance communautaire et à l'élaboration d'un premier budget annexe assainissement.

Ainsi, par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2003, confirmée par les Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, et validée par arrêté préfectoral du 7 juillet 2003, la compétence assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été restreinte aux études relatives aux stations d'épuration et aux réseaux de transports. Celles-ci ont permis de dégager les éléments nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement en matière de transport et de traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en définissant notamment le contenu des réseaux de transport comme « les réseaux structurants du territoire », correspondant aux « réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon des stations d'épuration, depuis le site de ces anciennes stations jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement. »

A l'issue de ces études, par délibération en date du 17 février 2004, le conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement ».

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « *réseaux structurants et unités de traitement* » des communes de la C2A, à compter du 1^{er} mai 2004.

Dans le cadre de l'obligation des communes de créer un Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC), après délibération du conseil communautaire le 8 février 2005, l'arrêté préfectoral du 25 mai 2005 a statué sur le transfert de la compétence « *assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif* » des communes de la C2A, à compter du 31 décembre 2005.

« Allier préservation des ressources naturelles et pratiques environnementales innovantes » représente le troisième axe de la politique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ciblés dans son projet d'agglomération et sa convention territoriale.

C'est pour atteindre cet objectif affirmé que l'agglomération, à travers sa compétence assainissement, a développé ces 6 premières années sa maîtrise d'ouvrage sur des projets d'investissement d'envergure (28 millions d'euros HT) pour permettre, une vraie restructuration de son système d'assainissement : suppression de 6 stations obsolètes via la réalisation de près de 24 kilomètres de réseaux structurants acheminant les effluents à la station de traitement des eaux usées de la Madeleine.

Parallèlement, elle veille à la réalisation d'installations d'assainissement individuel réglementaires et a lancé de 2007 à 2010 le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existantes sur son territoire, grâce à son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le service d'assainissement de la C2A

Ses vocations

Le service assainissement exerce, aux lieu et place de toutes les communes membres, les compétences suivantes :

- ✓ ***l'assainissement collectif, en matière de réseaux structurants et de stations de traitement collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} mai 2004***

On entend par « réseaux structurants », les réseaux dont la réalisation permet de restructurer le dispositif de traitement des eaux usées.

La compétence de collecte des eaux usées demeure communale.

- ✓ ***l'assainissement non collectif pour le contrôle dans le cadre des pouvoirs dévolus aux communes, depuis le 1^{er} janvier 2006.***

Son patrimoine transféré

Le transfert d'une partie de la compétence communale en matière d'assainissement a entraîné la mise à disposition de biens propres à l'exercice de la compétence communautaire.

Ainsi, le service assainissement s'exerce en 2009 sur :

- ✓ **17 communes** soit une population de **82 181 habitants** regroupés en **33 942 abonnés à l'assainissement collectif** et **4990 abonnés à l'assainissement individuel**.

Il comporte en fin d'année 2009 :

- ✓ **23,65 km** de réseaux structurants d'eaux usées
- ✓ **10 postes de refoulement** dont 2 (Albi – Pont neuf et Albi - Bondidou) soumis à autocontrôle.
- ✓ **6 déversoirs d'orage**
- ✓ **16 systèmes d'épuration** dont 2 de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **76 150 EH**
- ✓ **4990 installations existantes** d'assainissement individuel.

Ses objectifs

La mutualisation des moyens techniques et financiers permet, entre autres :

- ✓ la création et la réhabilitation des réseaux permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante
- ✓ la création et la mise aux normes de systèmes de traitement des eaux usées
- ✓ la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration
- ✓ la mise en œuvre du contrôle du neuf et de l'existant pour les installations d'assainissement individuel

Le service d'assainissement collectif

Caractéristiques générales du service

Il s'agit essentiellement d'un service de traitement des eaux usées. Il s'étend sur 16 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, qui compte au total 17 communes :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

La commune de Rouffiac ne dispose pas à l'heure actuelle de réseau collectif d'assainissement, ni de système de traitement.

Ce service recouvre plusieurs activités :

- ✓ le transfert des effluents vers un site de traitement,
- ✓ le traitement des eaux usées avant rejet au milieu naturel,
- ✓ le traitement et l'élimination des boues issues du traitement.

Mode de gestion du service

- Le service d'assainissement est un **Service Public** à caractère Industriel et Commercial (SPIC), qui se doit de satisfaire un besoin d'intérêt général. Il est principalement rémunéré par des redevances versées par les usagers.
- En ce qui concerne 10 communes (*Arthès, Carlus, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Puygouzon, Saliès et Terssac*), le service d'assainissement est géré directement.
- S'agissant des stations d'épuration des communes *d'Albi, de Marssac et de Saint-Juéry*, les choix communaux s'étant orientés vers une délégation de service, les contrats d'affermage ont fait l'objet d'avenants, séparant la partie traitement de la partie collecte, cette dernière restant de compétence communale.

Stations	Compagnie fermière	Date de fin de contrat
Albi	Lyonnaise des Eaux	30 juin 2010
Marssac	Compagnie Générale des Eaux	30 juin 2012
Saint-Juéry	Lyonnaise des Eaux	9 mai 2008, reconduit pour 1 an

- Les communes de Cunac et de Cambon d'Albi sont directement raccordées, respectivement aux réseaux de Saint-Juéry et d'Albi.
- Les effluents de la commune de Castelnau-de-Lévis sont raccordés depuis novembre 2005 à un système de lagunage, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la C2A, de mai à octobre 2005.

Le règlement du service assainissement collectif

- Le règlement du service d'assainissement communautaire a été adopté par le conseil communautaire en date du 28 juin 2005.
- Il permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- Il vient en complément de chaque règlement d'assainissement communal, régissant la partie collective. Une mise à jour de ces derniers par les communes a été opérée en 2004 et 2005.

La commission assainissement

- Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la commission assainissement, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués.
- La commission se réunit 1 fois par mois et fait l'objet d'une forte participation. Elle supervise à titre consultatif l'organisation et le fonctionnement du service, ainsi que les orientations techniques et financières à soumettre en bureau et en conseil communautaire.

L'effectif du service assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif communautaire est composé :

- d'1 ingénieur principal territorial, responsable du service,
- d'1 ingénieur territorial chargé de travaux,
- d'1 agent de maîtrise principal chargé de l'entretien de stations d'épuration et du réseau structurant et qui participe au roulement de l'astreinte,
- d'1 tiers temps de technicien territorial pour le suivi des stations d'épuration et du réseau structurant et qui participe au roulement de l'astreinte,
- de 2 mi-temps d'adjoints administratifs chargés du secrétariat dont 1 mi-temps mis à disposition par la Direction Générale.

Le service public d'assainissement non collectif

Le SPANC

Caractéristiques générales du SPANC

Il s'agit essentiellement d'un service technique de contrôle et de conseil vis-à-vis des usagers de l'assainissement individuel. Il s'étend sur les 17 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat,, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

Ce service recouvre les activités suivantes :

- ✓ le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- ✓ le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes.

Mode de gestion du service

- Le SPANC est un **S**ervice **P**ublic à caractère Industriel et **C**ommercial (SPIC), qui se doit de satisfaire un besoin d'intérêt général. Il est principalement rémunéré par des redevances versées par les usagers.
- Le SPANC est géré directement. Il fait appel, pour le 1^{er} contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, appelé diagnostic, à un prestataire privé. Ce dernier a été retenu après une procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit de la société VEOLIA EAU.

Le règlement du service assainissement non collectif

- Le règlement du SPANC a été adopté par le conseil communautaire en date du 28 mars 2006 et modifié sur le mode de facturation aux usagers en date du 27 mars 2007.
- Il permet de définir les conditions et les modalités du contrôle auquel sont soumis les usagers n'étant pas raccordés au réseau d'assainissement collectif.

L'effectif du service assainissement non collectif

Le SPANC communautaire est composé :

- d'un 2/3 temps de technicien territorial, chargé des contrôles du neuf et de la mise en œuvre du diagnostic.

Indicateurs techniques

2009

Zonages d'assainissement

Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat,), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitudes des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

COMMUNES	CARTE D'APTITUDE DES SOLS	ZONAGE	ENQUETE PUBLIQUE	SCHEMA D'ASST	DIAGNOSTIC
ALBI	oui	oui	oui	2001	en partie
ARTHES	oui	oui	oui	18/10/2001	non
CAMBON	oui	oui	oui	août-99	oui
CARLUS	oui	oui	A venir	En cours	En cours
CASTELNAU DE LEVIS	oui	oui	oui	11/1999	oui
CUNAC	oui	oui	oui	oui	oui
DENAT	oui	oui	oui	oui	oui
FREJAIROLLES	oui	oui	oui	13/05/2002	non
LABASTIDE DENAT	oui	oui	oui	28/08/2001	oui
LE SEQUESTRE	oui	oui	oui	oui	oui
LESCURE	oui	oui	oui	oui	oui
MARSSAC	oui	oui	oui	oui	non
PUYGOUZON	oui	oui	oui	oui	oui
ROUFFIAC	oui	oui	oui	oui	oui
SAINT JUERY	oui	oui	oui	oui	non
SALIES	oui	oui	oui	27/07/1997	non
TERSSAC	oui	oui	non	1997	oui

Carte d'agglomération

A contrario, le décret du 3 juin 1994 définit une agglomération comme étant une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique. La notion de préservation du milieu récepteur y est à privilégier.

En date du 25 septembre 2003, le préfet du Tarn a arrêté la carte d'agglomération de la rivière Tarn entre Albi et le Saut-de-Sabo, après avis des communes concernées, en considérant le périmètre et les charges polluantes suivants :

COMMUNES	NATURE DES EFFLUENTS À TRAITER	CHARGES EVALUEE A TRAITER en équivalents habitants (E.H.)
ALBI	Effluents domestiques	40 000 E.H
	Effluents industriels	10 000 E.H
SAINT-JUERY	Effluents domestiques	7 000 E.H
	Effluents industriels	8 000 E.H
CUNAC	Effluents domestiques	1 000 E.H
LESCURE	Effluents domestiques	4 000 E.H
ARTHES	Effluents domestiques	3 000 E.H
LE SEQUESTRE	Effluents domestiques	1 200 E.H
PUYGOUZON	Effluents domestiques	1 900 E.H
CAMBON D'ALBI	Effluents domestiques	500 E.H

Il rappelle l'obligation du traitement de l'azote et du phosphore avant le 21 octobre 2006, conformément :

- ✓ à l'arrêté ministériel du 31 août 1999, classant « **en zone sensible** » le Tarn à l'aval de l'agglomération Albi Saint-Juéry.
- ✓ au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixant un objectif de qualité minimum pour 2005 de **1B bonne**.

Population desservie et branchements

La population actuelle

La population totale de l'agglomération est celle relevée lors du recensement de l'INSEE de 1999, soit **77 092 habitants. Le nouveau recensement de 2009 la porte à 82 181 habitants.**

La population totale desservie est évaluée à **68 421 habitants.**

Commune	Population recensée Sur le territoire communautaire		Abonnés Eau potable	Abonnés Assainissement collectif			Taux de desserte en assainissement collectif 2009	Population assujettie à l'assainissement collectif		
	1999	2009	2009	2007	2008	2009		2007	2008	2009
<i>Albi</i>	49 106	51 199	25 925	21 942	23 384	23 392	90,2%	45666	46 233	46 197
<i>Arthès</i>	2 228	2 357	1 177	879	877	921	78,2%	1719	1 812	1 844
<i>Cambon d'Albi</i>	1 419	1 783	767	377	408	428	55,8%	858	929	995
<i>Carlus</i>	569	666	287	53	58	58	20,2%	132	131	135
<i>Castelnau-de-levis</i>	1 448	1 558	635	176	176	179	28,2%	473	438	439
<i>Cunac</i>	1 188	1 338	563	399	375	413	73,4%	1070	865	982
<i>Dénat</i>	560	724	324	123	138	139	42,9%	259	301	311
<i>Fréjairolles</i>	1 003	1 209	523	198	218	230	44,0%	435	494	532
<i>Labastide-Dénat</i>	246	340	169	54	71	70	41,4%	117	139	141
<i>Le Séquestre</i>	1 401	1 630	717	574	607	602	84,0%	1406	1 365	1 369
<i>Lescure</i>	3 743	4 038	1 776	1 171	1 196	1 471	82,8%	2492	2701	3 345
<i>Marssac</i>	2 450	2 825	1 461	1 141	1141	1 183	81,0%	2588	2440	2 287
<i>Puygouzon</i>	2 817	2 966	1 329	826	846	846	63,7%	2100	1863	1 888
<i>Rouffiac</i>	537	568	227	0	0	0	0,0%	0	0	0
<i>Saint-Juéry</i>	6 774	7189	3 745	3 295	3335	3 377	90,2%	6200	6473	6 483
<i>Saliès</i>	661	763	303	280	279	284	93,7%	780	682	715
<i>Terssac</i>	942	1028	472	324	347	349	73,9%	671	731	760
TOTAL	77 092	82 181	40 400	31 812	33 456	33 942	83,2%	66 966	67 597	68 421

La population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **98 516 habitants en 2020.**

La population future desservie est évaluée par les communes à **77 729 habitants en 2020**, d'après ce qui a été envisagé dans les différents schémas directeurs d'assainissement communaux.

Les branchements

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, un abonné (associé généralement à un branchement) correspond à **2,02** habitants, soit **33 942 abonnés** au total.

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs). Ces derniers sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.

Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terssac.

Depuis l'année 2006, a été réalisé sur l'agglomération, le recensement des principaux industriels présents, s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et à la signature de conventions de déversement, si nécessaire.

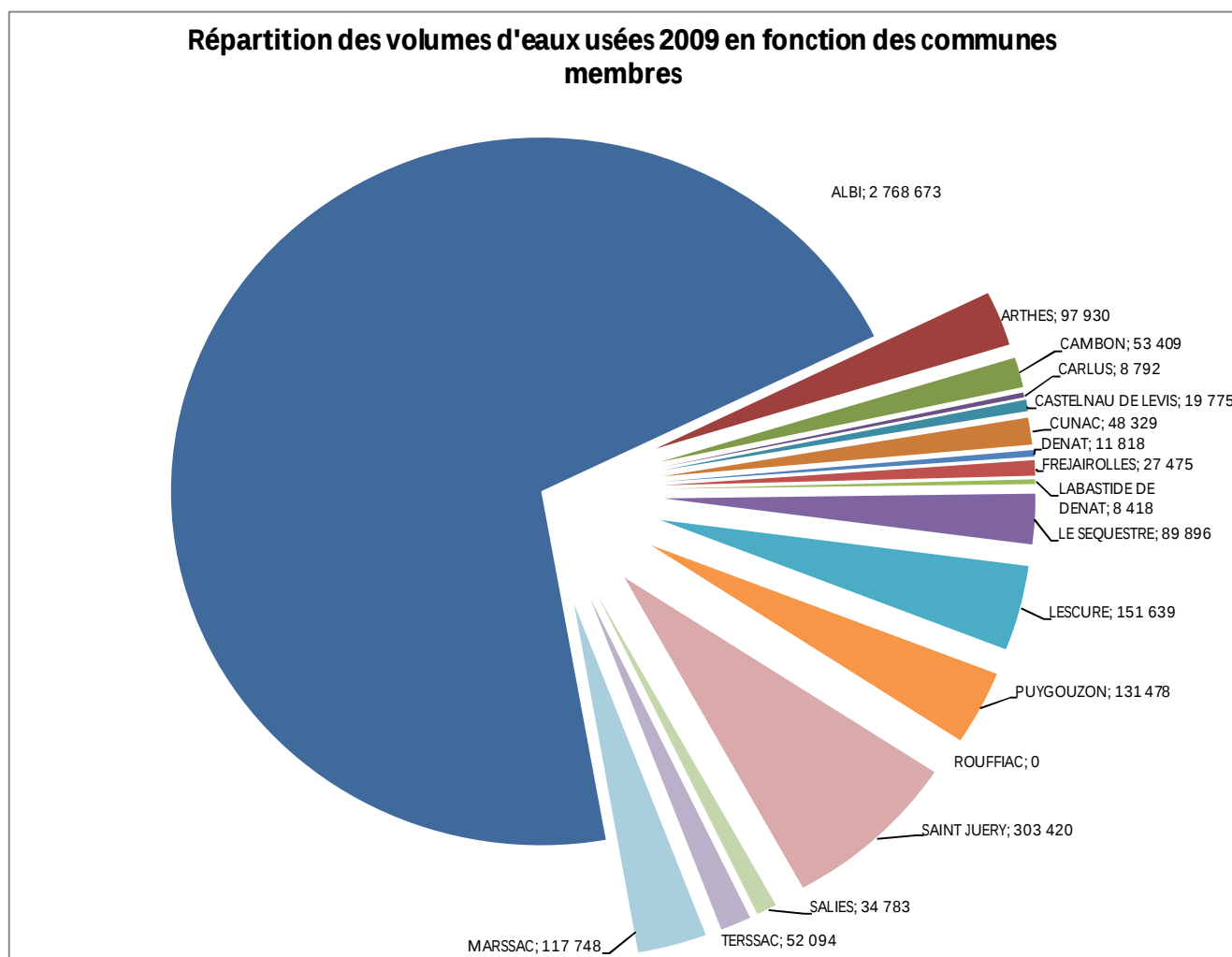
Volumes traités

L'ensemble des volumes traités sur les stations de la C2A provient uniquement des habitants de l'agglomération.

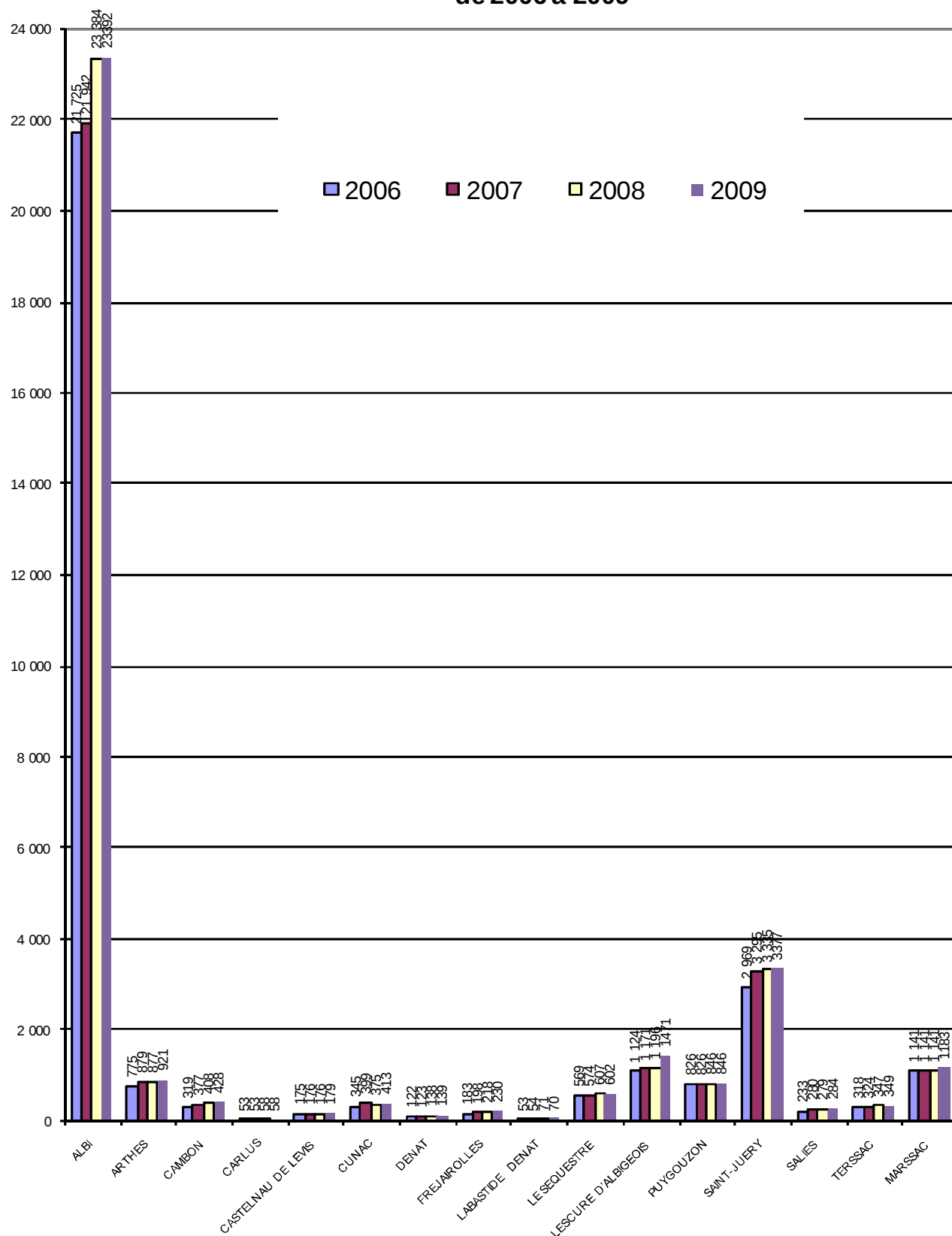
Au total, **3 925 677 m³ d'eaux usées** ont été traitées par les stations de la C2A en 2009, soit **0,72 % de plus qu'en 2008**.

Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

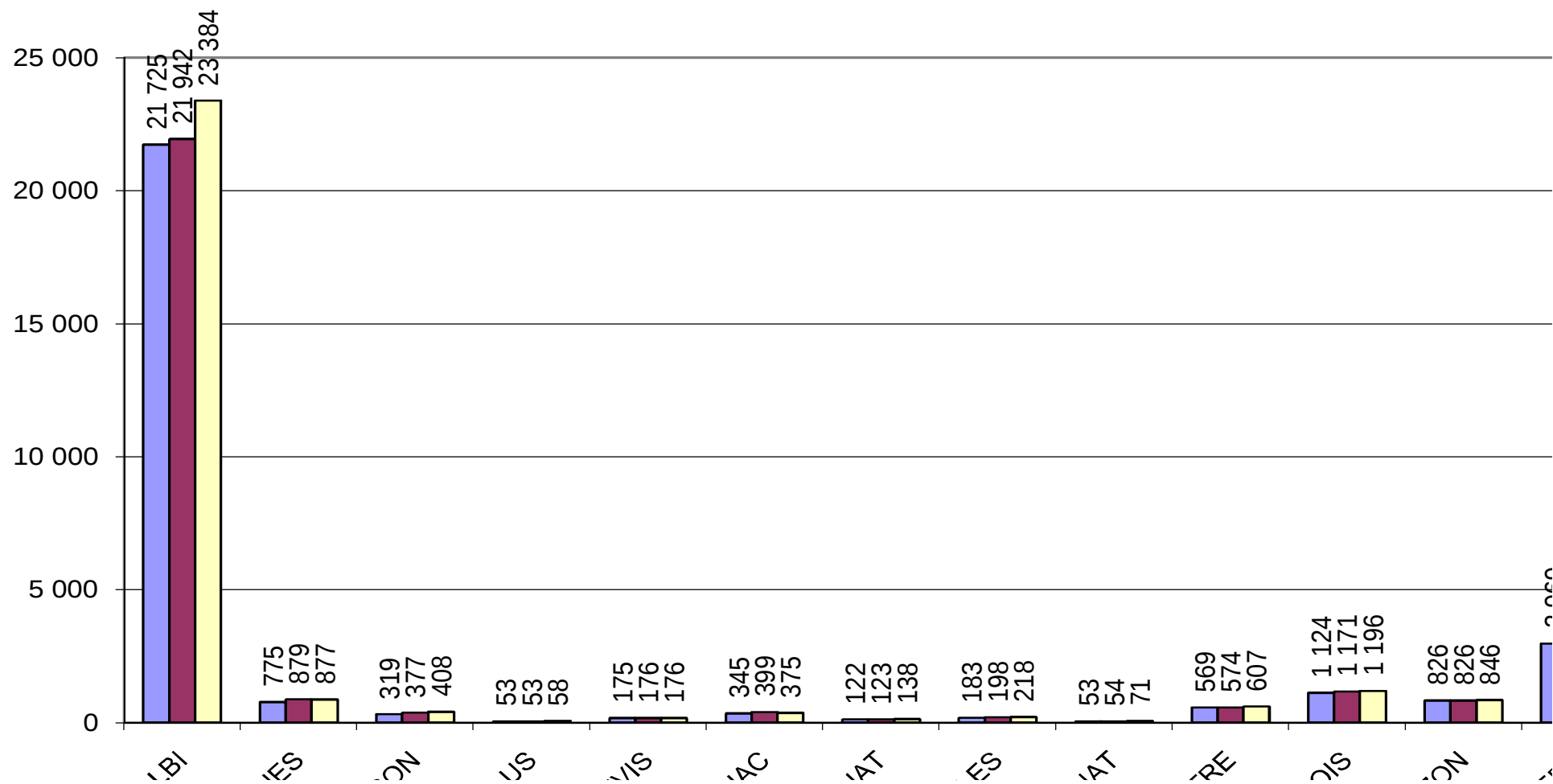
La répartition des volumes traités par commune est la suivante :



Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif de 2006 à 2009



Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif de 2006 à 2009



Le Réseau Structurant

Le réseau structurant a été défini en 2004 comme étant le réseau permettant de transférer les effluents d'une station communale destinée à être supprimée vers un site de traitement communautaire. Ainsi, le réseau structurant, créé de 2004 à 2009, permet le transfert des eaux usées de 7 communes de l'Agglomération de l'Albigeois, dans un lieu de traitement unique, la station d'épuration communautaire de la Madeleine sise à Albi.

- Cambon d'Albi a été raccordée en 2003
- Saint-Juéry, Cunac et Lescure d'Albigeois ont été raccordées en 2008
- Arthès et Puygouzon ont été raccordées en 2009

Au 31 décembre 2009, le réseau structurant a une longueur de : **23 650 mètres linéaires** détaillé ci-dessous :

<i>Réseau Structurant C2A</i>	<i>Année de transfert ou de mise en service</i>	<i>Communes raccordées</i>	<i>Longueur en mètres</i>
Transféré par la ville d'Albi à la C2A	2003	Cambon d'Albi	6 600
Transféré par la ville de Saint-Juéry à la C2A	2003	Cunac	2 300
Transféré par la ville d'Albi à la C2A	2008	Lescure d'Albigeois, St-Juéry, Cunac et en 2009 Arthès	2 000
Transféré par la ville d'Albi à la C2A	2008	Le Séquestre	3 750
C2A	2008	Lescure d'Albigeois, St-Juéry, Cunac et à terme Arthès	6 000
C2A	2008	Le Séquestre	1 500
C2A	2009	Puygouzon	1 500

Le réseau structurant est également doté d'équipements existants transférés et neufs, à savoir :

- **9 postes de transfert** dont 2 existants transférés par la commune d'Albi et 7 neufs créés par le service assainissement détaillés dans le tableau ci-dessous :
 - o les existants sont les postes de relevage du Pont-Neuf et de Pinérato,
 - o les neufs sont les postes de relevage d'Arthès, les 3 de Lescure d'Albigeois, celui de Saint-Juéry, et ceux d'Albi : quartier de Fonlabour et quartier Bondidou;
- de **3 bassins tampons neufs**, associés aux postes de Saint-Juéry (volume de 200 m3), d'Albi-Fonlabour (volume de 200 m3) et de Puygouzon-La Vène (volume de 400 m3).
- d'**1 dégrilleur** existant situé en amont du siphon de Gardès
- de **3 déversoirs d'orage** qui ont été créés sur les réseaux de Saint-Juéry, du Séquestre et de Puygouzon.
- De **2 débitmètres** mis en service à Arthès – RD70 en 2008 et mis en service à Puygouzon- Jourdes en 2009 pour comptabiliser les volumes qui transitent par ces différents réseaux.

<i>Postes de transfert</i>	<i>Mise en service</i>	<i>Volume en 2009, en m3</i>	<i>Débit 1 pompe m3/heure</i>	<i>Débit 2 pompes m3/heure</i>	<i>Fonction Bassin Tampon</i>	<i>Exploitant</i>
PR0 Arthès	23 juin 2009	9060	55	/	/	Régie
PR1 Lescure	30 juin 2008	186719	120	/	/	
PR2 Lescure	30 juin 2008	190705	120	/	/	
PR3 Lescure	30 juin 2008	202651	190	/	/	
PR4 Saint-Juéry	2 juin 2008	837643	210	/	Oui : 200 m3	
PR5 Fonlabour	27 juin 2008	161654	100	130	Oui : 200 m3	Lyonnaise Eaux
PR6 Pont-Neuf	Existant	1954944	450	/	/	
PR7 Bondidou	5 janvier 2009	907635	450	/	/	
PR8 Pinérato	Existant	415674	126	/	/	

- En plus du débitmètre mis en service à Arthès en 2008 pour mesurer les effluents qui sortent de la commune d'Arthès, deux nouvelles mesures de débit ont été mises en service sur Puygouzon pour mesurer les effluents qui sortent de cette commune : 1 débitmètre (Secteur de Jourdes et un canal venturi (secteur de la Vène).

<i>Commune</i>	<i>Équipement permettant l'obtention du volume</i>	<i>Volume total communal en m3 transféré à Albi en 2009</i>
ARTHES	Débitmètre électromagnétique	89 000
LESCURE D'ALBIGEOIS	Télégestion débitmètre électromagnétique	105 650
SAINT-JUERY + CUNAC	Télégestion débitmètre électromagnétique	643 000
PUYGOUZON*	Débitmètre électromagnétique canal venturi	82 500
LE SEQUESTRE	Débitmètres électromagnétique	138 000
TOTAL		1 058 050

* La commune de Puygouzon a été raccordée en cours d'année au réseau de la commune d'Albi, le chiffre indiqué ne correspond donc qu'à une partie de l'année.

- Un bassin tampon a été créé en lieu en place de l'ancienne station d'épuration de Puygouzon au lieu-dit la Vène. Il a pour fonction de stocker les effluents dès que le débit devient trop élevé (temps de pluie) et de les restituer ensuite par débit faible (temps sec).

<i>Bassin tampon</i>	<i>Mise en service</i>	<i>Volume du stockage</i>	<i>Volume stockés en 2009</i>	<i>Exploitant</i>
BT 00 Vène Puygouzon	26 janvier 2009	400 m3	2944 m3	Régie

La fiche signalétique de chaque équipement est présentée en annexe.

Les systèmes de traitement

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de 18, répartis comme suit :

<i>Stations</i>	<i>Capacité STEP</i>	<i>Type de filière</i>	<i>Mise en service</i>	<i>Exploitant</i>	<i>Déconnexion</i>
Albi	65000 EH	Boues Activées Moyenne Charge	1989	Lyonnaise des Eaux	Prévue pour juillet 2010
Arthès	1800 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1980	Régie	Réalisée en juin 2009
Carlus	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996	Régie	
Castelnau de Lévis	1050 EH	Lagune	2005	Régie	
Dénat	240 EH	Lagune	1989	Régie	
	200 EH	Lagune	1975	Régie	
Fréjairolles	400 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	1996	Régie	
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001	Régie	
	130 EH	Fosse Toutes Eaux + Filtre à Sable	2007	Régie	
Labastide Dénat	200 EH	Lagune	1982	Régie	
Marssac/Tarn	2500 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982	Veolia -Générale des Eaux	
Puygouzon	400 EH	Lit Bactérien Forte Charge	1982	Régie	Réalisée en mai 2009
	1500 EH	Lit Bactérien Forte Charge	1984	Régie	Réalisée en juin 2009
St Juéry	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008	Régie	
Saliès	800 EH	Lagune	1992	Régie	
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002	Régie	
Terressac	1050 EH	Lagune	2001	Régie	
ZA Albipôle	400 EH	Boues Activées Moyenne Charge	1997	Prestations SME	

La fiche signalétique de chaque station est présentée en annexe.

Evaluation des charges brutes

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles. Les stations d'épuration d'Arthès et de Puygouzon ayant été supprimées en cours d'année ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessous.

Communes	Capacité nominale en EH	Charge reçue en EH	% capacité nominale	Charge polluante (kg/lj)						Charge hydraulique moyenne journalière (m³ /lj)
				DBO5 Nominale	DBO5 Moyenne reçue	DCO Nominale	DCO Moyenne reçue	MES Nominale	MES Moyenne reçue	
Albi	65000	46065	71%	3 910	2771	7820	6066	3784	2521	11312
Carlus	200	155	77%	12	4,90	24	18,62	14	7,60	17
Castelnau-de-Levis	1050	618	59%	63	37,91	126	157,1	73,5	30,71	123
Dénat	440	210	86%	26,40	12,61	52,80	24,79	39,6	7,74	22
Fréjairolles	780	1086	139%	39	54,3	78	136,5	45,5	57	193
Labastide de Dénat	160	64	40%	9,6	3,84	19,2	11,81	11,2	7,04	16
Marssac	2500	3583	143%	150	215	300	470	175	232	905
Saliès	1000	150	15%	60	8,97	120	23,44	70	9,88	49
St-Juéry	80	32	40%	4,8	1,9	9,6	3,9	5,6	0,7	3,2
Terssac	1050	812	77%	63	48,71	126	122,2	73,5	42,76	232
Albipole	400	733	183%	24	44	48	81	28	11,57	41
TOTAL	85 210	53476								12 910

Les stations de Puygouzon et d'Arthès ont été déconnectées en 2009 et les effluents de ces communes sont traités désormais à la station d'épuration de la Madeleine à Albi.

La capacité nominale de la station actuelle de la Madeleine à Albi lui permet d'accueillir les effluents supplémentaires dus à l'augmentation de la desserte albigeoise comme au futur raccordement des communes précitées.

Cependant, sa filière ne permet pas de maîtriser les écarts dans la qualité du traitement résultant des à-coups hydrauliques, d'où des volumes d'eau usées directement by passés au milieu naturel. De surcroît, le classement du Tarn, milieu récepteur dans lequel sont rejetées les eaux après traitement, en zone sensible vis-à-vis de l'eutrophisation, impose une mise aux normes vis à vis du traitement de l'azote et du phosphore. Celle-ci ne peut se faire avec les équipements existants. La nouvelle station en cours de construction sera en mesure de répondre à toutes ces contraintes et même au-delà : mise en eau effective fin Juin 2010.

Production et valorisation des boues

L'ensemble des conventions pour le transport et le traitement des boues a fait l'objet d'une mise à jour, à travers de nouvelles consultations dans le cadre du code des Marchés Publics, précisant les limites de prestations aussi bien d'un point de vue technique que d'un point de vue administratif (conditions de renouvellement).

<i>Stations</i>	<i>Boues évacuées en 2006 (TMS)</i>	<i>Boues évacuées en 2007 (TMS)</i>	<i>Boues évacuées en 2008 (TMS)</i>	<i>Boues évacuées en 2009 (TMS)</i>	<i>Filière d'évacuation et/ou de valorisation</i>
Albi - Pratgraussals	488	457	550	603	Plan d'épandage soumis à déclaration (solution transitoire accordée en attente de la mise aux normes de la station)
Arthès	2,6	0,5	/	/	Transport par l'entreprise SRA-SAVAC (Marché Public) Elimination à la STEP de Graulhet
Carlus	0,9	2,15	0,26	0,6	
Fréjairrolles - Ondesque	0,9	2,15	0,26	1,04	
Fréjairrolles - Mazens		2,15	0,26	0,64	
Fréjairrolles - Mas Provençal		/	/	0,25	
Puygouzon - La Vène	2,9	0	/	/	Vidange des ouvrages par SRA SAVAC ou BRUEL – Elimination à la STEP de Graulhet
Puygouzon - Jourdes		0,945	/	/	
St-Juéry Clos Rousset	/	/	/	/	
Saliès - Bourg (filtre)	0,5	0,5	/	/	
Marssac	16.656	16,7	8,2	22	Déposante à Réalmont puis CET de Lavour
Albipole			1,680	2,48	
Castelnau-de-Lévis*					Plan d'épandage le moment venu
Dénat – Sud Ouest*	/	/	/	/	
Dénat - Nord-Est*		/	/	/	
Labastide-Dénat*	/	/	/	/	
Saliès - Lagune*		11 m3 prétraitement	/	/	
Terressac - Lagune*				/	
TOTAL	629	604	594	630	

**la production concernant les lagunes est donnée à titre indicatif, puisque l'évacuation des boues n'a lieu que tous les 15 à 20 ans.*

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la C2A. En effet, aucune solution pérenne n'existe à l'heure actuelle pour l'élimination des boues produites.

La mise aux normes de la station d'épuration d'Albi a intégré cette problématique et envisagé un traitement commun des boues produites sur tout le territoire communautaire.

Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du Conseil Général du Tarn.

Les analyses sont effectuées au laboratoire d'hygiène départemental d'Albi.

Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont **physico-chimiques** : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2009

Les moyennes des résultats des analyses réalisées par le SATESE ont été rassemblées dans le tableau de la page suivante.

On remarque que, contrairement au dépassement de la capacité nominale, certaines stations parviennent à traiter correctement les effluents, en étant conformes aux normes de rejets en vigueur.

Cependant :

- Les bilans 24 heures réalisés sur les stations par lagunage (Castelnau, Dénat, Terssac) ont montré des résultats mauvais liés à des épisodes pluviaux les jours précédents les bilans.
- La station d'Albipole n'est plus autant en surcharge que les années précédentes. Ce constat fait suite à la mise en service par l'entreprise agroalimentaire présente sur la zone d'activité d'un nouveau prétraitement de ces effluents plus performant. Elle reste cependant sous-dimensionnée.
- la station de Saliès comme celle du Clos de Rousset à Saint-Juéry reçoivent peu d'eaux usées, (faible collecte d'eaux usées). La rotation des filtres a été adaptée à cet effet sans obtenir une totale satisfaction.

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m³ /j)	Charge polluante moyenne						Nbre de bilans 24/24	Nb de non- conformités (Observations)
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)						
				MES	DBO5	DCO	Nk	Pt		
NORME DE REJET			5,5-8,5	35	25	125	15	2		
Albi	65000	10293	7,8	20,6	12,5	71,2	32,3	5,37	104	N et Pt
Carlus	200	30	6	2,8	4	77	18	13.6	1	0
Castelnau-de-Lévis	1050	157,5	7,4	106	107,5	262	18	3,35	2	2
Dénat Sud Ouest	240	36	9	16	9	145	15,5	2,6		1
Dénat Nord	200	30	8,6	48	21	97	16,5	2		1
Fréjairolles - Ondesque	400	60	6,6	34	27	111	44,2	9,2	1	1
Fréjairolles - Mazens	250	37.5	7,1	2,4	3	24	1,8	8,1	1	0
Fréjairolles - Mas Provençal	130	19,5	7,4	3,4	4	54	21,7	8,6	1	0
Labastide Dénat	200	30	7,5	19	20	99	29,6	3,6	1	0
Marssac	2500	668	7,5	12	5	36	6	3	6	0
St Juéry – Clos Rousset	80	12	7,5	13	7	77	/	/	1	0
Saliès - Bourg	200	30	7,4	10	8	79	24,2	10,8	1	0
Saliès - Lagune	800	120	8	24	10	89	22,3	3,8	1	0
Terssac Lagune	1050	157,5	8,5	63	3,5	227	15,8	4,1	2	1
SIAT Albipole	400	60	7,4	15	4	53	2,8	2,6	1	0

SPANC : contrôle des installations d'assainissement individuel Bilan technique

Contrôle du neuf

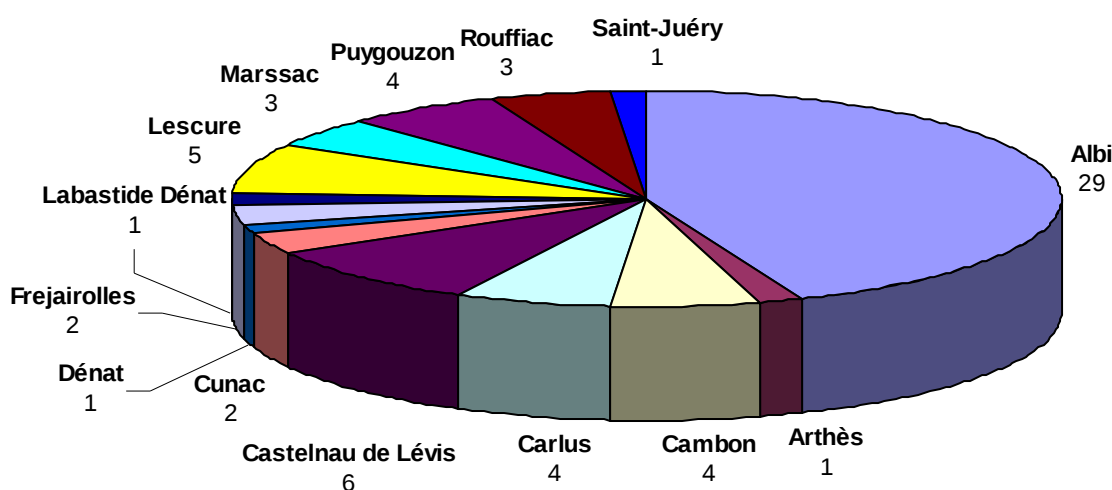
72 nouveaux dossiers ont été déposés en 2009 :

- **72 filières ont été validées** par le SPANC et peuvent être réalisées, **3 filières dérogatoires** à la réglementation en vigueur (1 filière phyto-épuration et 2 filières par microstation) ont été soumises aux services de la Préfecture en charge d'autoriser ou non la mise en place de ces filières.

- **66 contrôles de réalisation** ont été effectués, dont **3 non-conformités** relevées et 1 contrôle de réalisation de filière autorisée en dérogation.

Les principaux motifs de non-conformité sont : l'absence de ventilation secondaire de la fosse et la mise en œuvre d'un puits d'infiltration sans autorisation préalable.

Nombre d'assainissements non collectif réalisés et contrôlés par le SPANC par commune



Tarif du contrôle du neuf :

2 redevances, une pour chaque contrôle :

Redevance de **45 euros HT soit 47,7 euros TTC** pour le contrôle du projet d'assainissement.

Redevance de **60 euros HT soit 63,30 euros TTC** pour le contrôle de réalisation et la délivrance du certificat de conformité.

Ces 2 contrôles sont payables sur facture par le propriétaire après contrôle de réalisation, auprès du Trésor Public.

Contrôle diagnostic

Ce premier contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des installations existantes, dit « contrôle diagnostic », est obligatoire.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a choisi de confier cette mission particulière à un prestataire extérieur.

Après mise en concurrence, c'est la société **VEOLIA Eau** qui a été retenue.

Chaque année, environ un quart des installations individuelles de chaque commune de la C2A sera contrôlé.

Le lancement de la **campagne du diagnostic des 4990 installations existantes** a débuté **en 2007**.

Chaque usager reçoit un **avis de passage 15 jours à l'avance**, avec possibilité de faire déplacer le rendez-vous en cas d'indisponibilité.

Après le contrôle, un rapport de visite détaillé est envoyé à l'occupant et au propriétaire (si différent).

Des réunions publiques ont été réalisées dans chaque commune par le SPANC, afin d'informer les usagers, avant le démarrage du contrôle dans leur commune, avec une participation totale de plus de 1500 personnes soit environ 30 % des personnes invitées.

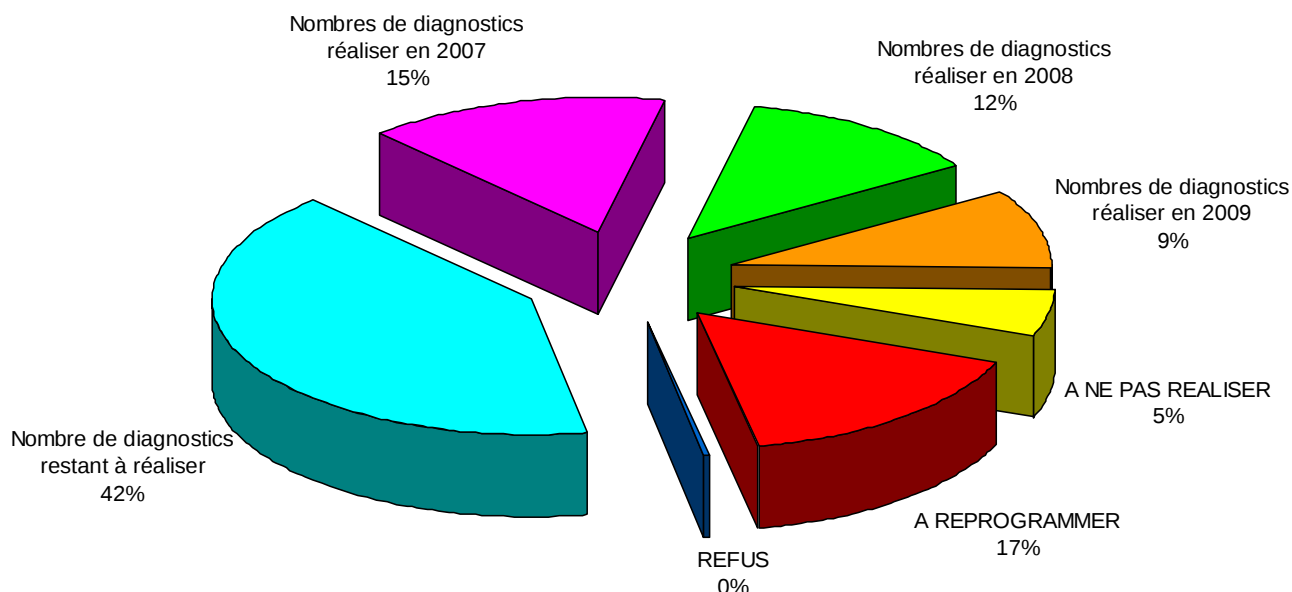
Tarif du contrôle diagnostic :

Redevance de **60 euros HT soit 63,30 euros TTC** le contrôle payable sur facture, **par l'occupant**, après contrôle, auprès du Trésor Public.

Bilan des 3 premières années du diagnostic 2007-2009

Communes	Nombre de diagnostics à réaliser	Nombre de diagnostics effectués en 2007 et 2008	Nombre de diagnostics effectués en 2009	Nombre de diagnostics réalisés	A ne pas réaliser	à Reprogrammer	Refus
ALBI	2100	474	162	636	61	165	3
ARTHES	200	82	24	106	14	17	0
CAMBON	180	95	28	123	14	8	0
CARLUS	205	4	1	5	0	0	0
CASTELNAU-DE-LEVIS	330	141	101	152	8	42	0
CUNAC	124	62	14	76	1	8	0
DENAT	80	89	15	104	47	34	1
FREJAIROLLES	286	94	46	140	7	14	0
LABASTIDE DENAT	95	30	11	41	4	10	0
LE SEQUESTRE	72	27	6	33	1	9	0
LESCURE	365	165	24	189	15	42	0
MARSSAC	167	52	11	63	3	13	0
PUYGOUZON	316	158	52	210	11	34	1
ROUFFIAC	174	64	29	93	3	12	0
SAINT JUERY	130	46	18	64	3	8	0
SALIES	6	5	0	5	0	0	0
TERSSAC	70	35	3	38	17	7	0
Total à effectuer:	4990	1623	545	2078	209	423	5

AVANCEMENT DU DIAGNOSTIC SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION

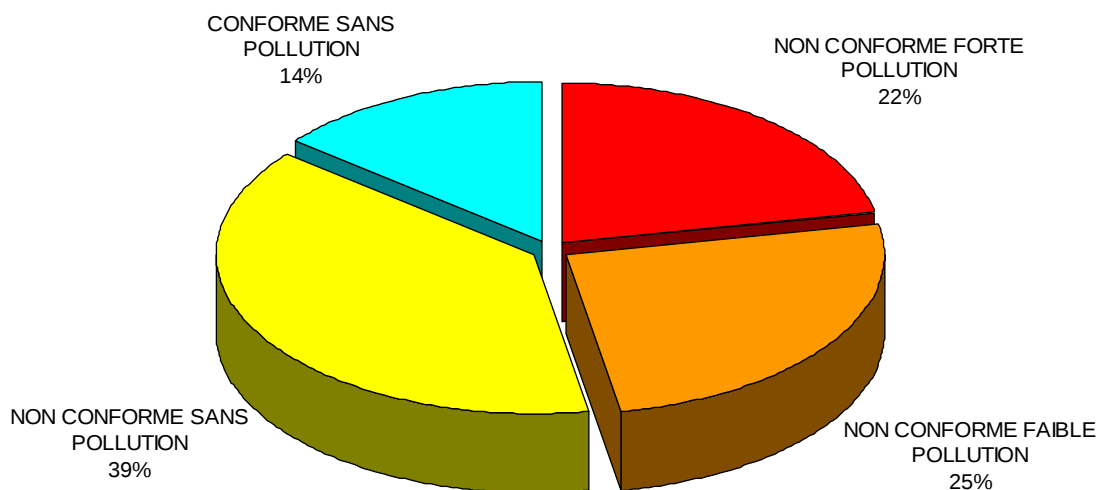


Certaines visites n'ont pas fait l'objet de l'édition d'un rapport pour les raisons principales suivantes :

- les reprogrammations (l'absence des occupants),
- les adresses à ne pas faire (simple point d'eau potable mais pas de locaux à assainir, maison en ruine, ou maison récemment raccordée au réseau collectif...)
- refus très exceptionnels : 3 sur 1163 visites)

Bilan des 2078 visites :

REPARTITION DES INSTALLATIONS SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION



Sur 219 installations qui avaient été diagnostiquées « non conformes à forte pollution » en 2007, 31 installations ont bénéficiées dès 2008 de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour réhabiliter leur assainissement.

Par contre l'Agence de l'Eau n'a pas poursuivi en 2009 ses subventions aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation.

Indicateurs financiers

2009

Coûts du Service Assainissement Collectif

Pour l'utilisateur, les différents éléments de tarification en matière d'assainissement collectif sont les suivants :

Le prix du service collecte

Il comporte l'abonnement et la consommation d'eau.

Ce prix est fixé librement par chaque commune. Il fait l'objet d'une facturation par le service d'eau potable et les recettes sont reversées directement aux communes.

Le prix du service traitement

Il n'est basé que sur la consommation d'eau.

Ce prix est fixé par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Il fait l'objet d'une facturation par les services d'eau potable des différentes communes.

8 conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

Les recettes sont reversées directement à la C2A, qui, le cas échéant, reverse la part qui lui revient à la société fermière (cas d'Albi, de Marssac et de Saint-Juéry).

Les taxes

La seule taxe réclamée à l'utilisateur en matière d'assainissement est :

- la T.V.A. sur le prix du service assainissement (instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93).

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 5,5% au lieu de 19,6%.

Le conseil communautaire fixe chaque année le montant **du mètre cube assaini**. Pour l'année **2009**, la C2A a revu à la hausse son tarif en fonction des besoins :

<i>Année</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i> <i>2ème semestre</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Tarif communautaire (€HT)	0,32	0,38	0,43	0,53

Ces recettes permettent non seulement d'équilibrer les dépenses d'exploitation mais également de dégager une part d'autofinancement pour une partie des investissements nécessaires au développement et à la qualité du service.

Les prix de la collecte sur le territoire de l'agglomération

Le partage de la compétence entre la collecte, restant à la charge des communes, et le traitement relevant de la C2A (d'où l'instauration d'une redevance communautaire) a engendré sur les tarifs communaux les changements suivants :

<i>Station</i>	<i>Mode de gestion</i>	<i>Type de redevance</i>	<i>Tarifs TTC assainissement 2006</i>	<i>Tarifs TTC assainissement 2007</i>	<i>Tarifs TTC assainissement 2008</i>	<i>Tarifs TTC assainissement 2009</i>
ALBI	Affermage	Part communale fixe	2 €	2 €	3 €	3 €
		Part communale proportionnelle	0,289 €/m ³	0,2948 €/m ³	0,306 €/m ³	0,310 €/m ³
		Part fermière proportionnelle	0,2343 €/m ³	0,2494 €/m ³	0,260 €/m ³	0,260 €/m ³
ARTHES	Régie communale	Abonnement	34 €	35 €	36 €	36 €
		Part proportionnelle	0,94€/m ³	0,95€/m ³	0,97€/m ³	1,00€/m ³
CAMBON	Régie communale	Abonnement	32 €	36 €	38 €	38 €
		Part proportionnelle	0,50€/m ³	0,525€/m ³	0,55€/m ³	0,548€/m ³
CARLUS	Régie communale	Abonnement	25€/an	25€/an	25€/an	25€/an
		Part proportionnelle	0,33€/m ³	0,33€/m ³	0,335€/m ³	0,335 €/m ³
CASTELNAU DE LEVIS	-	Abonnement	21,10 €	21,10 €	21,10 €	22,15 €
		Part proportionnelle	0,211€/m ³	0,211€/m ³	0,211€/m ³	0,221€/m ³
CUNAC	Régie communale	Abonnement	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €
		Part proportionnelle	0,39 €/m ³	0,39 €/m ³	0,39 €/m ³	0,39 €/m ³
DENAT	Régie communale	Abonnement	-	-	11 €	11 €
		Part proportionnelle	-	-	0,43€/m ³	0,43€/m ³
FREJAIROLLES	Régie communale	Abonnement	18,30 €/m ³	18,3 €/m ³	18,3 €/m ³	18,30 €/m ³
		Part proportionnelle	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,149 €/m ³
LABASTIDE DENAT	Régie communale	Abonnement	9 €/an	9 €/an	9 €/an	10 €/an
		Part proportionnelle	0,26€/m ³	0,26€/m ³	0,26€/m ³	0,35€/m ³
LE SEQUESTRE	Régie communale	Abonnement	24€/an	0€/an	0€/an	0€/an
		Part proportionnelle	0,15 €/m ³	0,225 €/m ³	0,400 €/m ³ Base 100 à 150m ³	0,44 €/m ³
LESCURE D'ALBIGEOIS	Régie communale	Abonnement	30,00 €	30,00 €	36,925 €	26,37 €
		Part proportionnelle	0,82€/m ³	0,87€/m ³	0,992€/m ³	1,16€/m ³
MARSSAC	Affermage	Part communale proportionnelle	0,1354 €	0,184€/m ³	0,161€/m ³	0,136 €
		Part fermière proportionnelle	0,1746€/m ³	0,94€/m ³	0,179€/m ³	0,204€/m ³
PUYGOUZON	Régie communale	Abonnement	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
		Part proportionnelle	0,30€/m ³	0,30€/m ³	0,30€/m ³	0,35€/m ³
ROUFFIAC	-	-	-	-	-	-
SAINT-JUERY	Affermage	Abonnement	8,68 €	8,68 €	9,15 €	9,178 €
		Part communale proportionnelle semestrielle	0,31 €	0,31 €	0,313 €	0,478 €
		Part fermière proportionnelle semestrielle	0,1581€/m ³	0,1631€/m ³	0,17€/m ³	-
		Part fermière proportionnelle semestrielle				
SALIES	Régie communale	Abonnement	22 €	23 €	23 €	23 €
		Part proportionnelle	0,30€/m ³	0,325€/m ³	0,35€/m ³	0,35€/m ³
TERSSAC	Régie communale	Part proportionnelle	0,60€/m ³	0,25€/m ³	0,25€/m ³	0,25€/m ³

Montants Assainissement facturés en 2009 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne **120 m³** se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE			TRAITEMENT		TOTAL HT	TVA 5,5%	TOTAL TTC	Prix total ramené au m ³
	Aboré (en € HT)	Part communale proportionnelle (en € HT)	Part fermière proportionnelle (en € HT)	Part C2A proportionnelle (en € HT)	Dont quote-part Délégitaire (en € HT)				
ALBI	2,84	35,32	29,56	63,60	35,44 €	131,32	7,22	138,54 €	1,15 €
ARTHES	34,12	113,75		63,60		211,47	11,63	223,10 €	1,86 €
CAMBON	36,02	62,40		63,60		162,02	8,91	170,93 €	1,42 €
CARLUS	23,70	38,10		63,60		125,40	6,90	132,30 €	1,10 €
CASTELNAU DE LEVIS	21,00	25,20		63,60		109,80	6,04	115,84 €	0,97 €
CUNAC	39,81	44,28		63,60		147,69	8,12	155,81 €	1,30 €
DENAT	10,43	48,84		63,60		122,87	6,76	129,63 €	1,08 €
FREJAIROLLES	17,35	16,95		63,60		97,89	5,38	103,28 €	0,86 €
LABASTIDE DENAT	9,48	39,82		63,60		112,89	6,21	119,10 €	0,99 €
LE SEQUESTRE	0,00	21,40		63,60		85,00	4,68	89,68 €	0,75 €
LESCURE D'ALBIGEOIS	25,00	132,00		63,60		220,60	12,13	232,73 €	1,94 €
PUYGOUZON	47,39	39,81		63,60		150,80	8,29	159,10 €	1,33 €
ROUFFIAC	0,00	0,00							
SAINT-JUERY	8,70	54,35		63,60		126,65	6,97	133,61	1,11 €
SALIES	21,80	39,84		63,60		125,24	6,89	132,13	1,10 €
TERSSAC	0,00	28,44		63,60		92,04	5,06	97,10	0,81 €
MARSSAC	0,00	15,47	23,22	63,60	36,64 €	102,29	5,63	107,91	0,90 €
MINIMUM	0,00 €	0,00	23,22	63,60	35,44 €	85,00		89,68	0,75 €
MAXIMUM	47,39	132,00	29,56	63,60	36,64 €	220,60		232,73	1,94 €
MOYENNE						132,75		140,05 €	1,17 €
Prix moyen du m³ assaini TTC sur le bassin Adour Garonne (source Agence de l'Eau)									1,53

Éléments financiers du service en 2009

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présentation des dépenses et recettes du service en 2009

	<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
EXPLOITATION	1 473 355,05	1 404 870,15	1 976 160,21	1 585 752,05	1 825 562,19	2 878 314,23
INVESTISSEMENT	4 295 029,62	7 049 258,04	14 897 662,26	768 079,19	8 881 732,28	11 972 861,42
TOTAL	5 768 384,67	8 454 428,19	16 873 822,47	2 353 831,24	11 370 782,70	14 851 175,65

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2009

	<i>DEPENSES</i>				<i>RECETTES</i>		
	2007	2008	2009		2007	2008	2009
<i>Charges à caractère général</i>	1 087 938,36	1 087 938,36	1 352 529,77	<i>Redevances assainissement</i>	1 372 882,05	1 610 217,02	1 749 277,01
<i>Charges en personnel</i>	149 415,24	149 415,24	163 734,48	<i>Subventions d'exploitation</i>	194 133,72	198 157,42	0
<i>Charges financières</i>	62 578,09	62 578,09	310 056,25	<i>Quote-part des subventions</i>	17 187,75	17 187,75	25 200
<i>Dotations aux amortissements</i>	95 762,96	95 762,96	147 777,18				
<i>Autres charges</i>	9 174,50	9 174,50		<i>Produits exceptionnels</i>	1 748,52	4 138,30	
TOTAL	1 473 355,05	1 404 870,15	1 976 160,21	TOTAL	1 585 752,05	1 829 700,49	2 878 314,23

Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du transfert de la compétence des communes à la C2A, avec extinction progressive au fil des années.

En 2008, un emprunt de la ville d'Albi a été transféré avec le réseau structurant du chemin de Pinerato, et un emprunt a été réalisé par la C2A pour couvrir le déficit d'investissement.

Fin 2008, un emprunt propre à la C2A a été contracté pour financer les opérations d'investissement.

<i>Année</i>	<i>Capital à l'origine</i>	<i>Dette au 31/12/N</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Annuité</i>
2005	849 276,75	656 605,60	39 209,19	61 826,89	101 036,08
2006	844 561,35	594 323,72	35 577,35	63 419,56	98 996,91
2007	797 264,91	547 777,51		28 735,31	46 546,21
2008	1 220 379,17	7 664 618,43	46 421,37	55 761,04	102 182,40
2009	7 878 396,96	7 441 068,40	12 673,36	300 967,01	219 641,32

Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

<i>Année</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Amortissement de l'exercice</i>	<i>Cumul des amortissements</i>	<i>VNC au 31/12/N</i>
2005	4 684 818,39	76 104,14	1 001 699,49	3 683 118,90
2006	5 041 041,11	76 365,65	1 078 065,14	3 962 975,7
2007	9 260 065,11	108 316,71	1 186 381,85	8 073 683,26
2008	15 996 938,02	95 762,96	1 471 489,98	14 525 448,04
2009	28 293 460,94	166 425,00	1 637 914,98	26 655 545,96

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présentation des dépenses et recettes du service en 2009

	<i>DEPENSES</i> 2008	<i>RECETTES</i> 2008	<i>DEPENSES</i> 2009	<i>RECETTES</i> 2009
EXPLOITATION	44 408,00	73 186,28	76 846,29	62 378,01
INVESTISSEMENT	0	4 148,96	10 478,63	14 627,59
TOTAL	44 408,00	77 335,24	87 324,92	77 005,60

A noter que le déficit d'exploitation de 2009 correspond :

- au décalage qui existe entre le paiement des prestations de diagnostic et la perception des recettes inhérentes à ce même diagnostic, auprès d'usagers
- au paiement de 100% du technicien SPANC alors qu'un 1/3 de son temps est consacré à l'assainissement collectif (régularisation en 2010)

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2009

<i>DEPENSES</i> 2009		<i>RECETTES</i> 2009	
Charges à caractère général	32 965,20	Redevances assainissement	21 360,00
Charges en personnel	39 731,15	Subventions d'exploitation	22 611,00
Charges financières	0	Produits exceptionnelles	0
Dotations aux amortissements	4 148,96		
TOTAL	76 846,29	TOTAL	62 378,01

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2009

Matériels, outillages et biens mobiliers

<i>Année</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Amortissement de l'exercice</i>	<i>Cumul des amortissements</i>	<i>VNC au 31/12/2009</i>
2009	17 679,03	4 148,96	11 349,36	6 329,67

Assainissement Collectif

Travaux 2009 – Projets 2010

LES REALISATIONS DE L'ANNEE 2009

Assainissement collectif

➤ **Bouclage de l'opération de raccordement des eaux usées de Puygouzon au réseau d'assainissement de la ville d'Albi.**

Localisation : communes de Puygouzon et Albi.

Objectif : suppression de 2 stations de traitement des eaux usées à Puygouzon : secteur la Vène et secteur Jourdes, de capacité de traitement respective de 1500 et 400 EH.

Travaux réalisés : 4400 mètres de réseau gravitaire ; réhabilitation d'1 bassin de régulation de 200 m3.

Durée des travaux : 14 mois.

Montant des travaux :

Partie Jourdes :

lot canalisation : 723 379,63 € HT ;

lot génie civil : 26 944,69 € HT ;

lot équipements : 31 357,06 € HT.

Partie La Vène :

lot canalisation : 433 009,55 € HT ;

lot génie civil : 119 353,43 € HT ;

lot équipements : 62 123,18 € HT.

Financement :

- Agence de l'Eau : 612 800 € HT

- Conseil Général du Tarn : 83 500 € HT

- C2A (emprunt) : 700 000 € HT



*Bassin tampon et canal de comptage
débitmétrique- Secteur La Vène*



*Comptage débitmétrique- Secteur Jourdes :
Mise en place des ouvrages de bypass et de
comptage sur la Route de Fauch*

➤ **Démantèlement et démolition des stations d'épuration d'Arthès, Lescure, Saint-Juéry et Puygouzon**

Localisation : communes d'Arthès, Lescure, Saint-Juéry et Puygouzon.

Objectif : suppression de 5 stations de traitement des eaux usées à Arthès, Lescure, Saint-Juéry et Puygouzon (2), de capacité de traitement respectives de 1800, 3000, 6000, 1500 et 400 EH.

Travaux réalisés :

Démantèlement des organes



*Démolition de la STEP d'Arthès: combiné « bassin biologique
/ clarificateur » en cours de démantèlement*



Démolition de la STEP de Jourdes (Puygouzon)

électromécaniques et électriques, tri des matériaux , destruction des ouvrages génie civil, puis remblaiement des ouvrages enterrés.

Durée de l'opération (études + travaux): 2 mois .

Coût de l'opération : 39.700 € HT (step d'Arthès, St Juery et Lescure) + 5.255 € HT (step de Puygouzou-Jourdes)



Démolition de la STEP de St Juery



Démolition de la STEP de Lescure : combiné « bassin biologique / clarificateur » en cours de démantèlement

➤ **Renouvellement de la canalisation de by-pass du poste de refoulement général de Saint Juéry :**

Travaux réalisés : renouvellement de 170 mètres de réseau gravitaire de diamètre 400mm de façon à sécuriser le trop plein du poste de PR4 de St Juery.

Durée de l'opération : 2 mois.

Coût de l'opération : 43 937 € HT

➤ **Poursuite de l'opération de mise aux normes par construction d'une nouvelle station d'épuration de la Madeleine à Albi.**



Construction des bassins circulaires extérieurs en juin 2009 (dont un bassin mise en eau)



Construction du bâtiment principal zone « prétraitement » : vue des deux bassins Dessableur-dégraisseur



Vue d'ensemble des ouvrages en construction : au premier plan le bâtiment principal, au second plan les ouvrages circulaires (bassins biologiques et clarificateurs) et enfin au second plan à gauche le digesteur.



Mise en œuvre du béton du fond de radier d'un des clarificateurs après ferrailage.

Projet : Mise aux normes vis-à-vis du traitement de l'azote et du phosphore et de l'augmentation de la capacité nominale de traitement (91 000 EH) par une reconstruction complète sur une parcelle attenante à l'actuelle.

Filière de boues activées à aération prolongée – Prétraitements entièrement couverts, désodorisation, digestion des graisses et des boues.

Attribution du marché 2 « Génie Civil VRD » : au groupement d'entreprises EIFFAGE TP – SESO – EIFFAGE Construction pour un montant de 10 950 353 € HT

Durée prévisionnelle des travaux : 18 mois.

Date prévisionnelle de mise en service : juin 2010.

Montant prévisionnel de l'opération : 18 702 350 € HT

Financement :

- Agence de l'Eau : 7 130 800 € HT - Conseil Général du Tarn : 971 571 € HT - C2A (emprunt) : 10 599 979 € HT

LES PERSPECTIVES 2010...

2010 verra notamment :

- la fin de la construction de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine à Albi et sa mise en service fin juin,
- le démantèlement et la démolition de la station actuelle de la Madeleine à Albi en septembre,
- la mise à l'étude des différents scénarii de la mise à niveau du traitement des effluents de Fréjairolles, Marssac, Terssac-Albipôle
- l'étude de la mise en place d'un réseau de collecte et d'un système de traitement pour Rouffiac.

